

Image not found or type unknown



Indemnité : rupture conventionnelle

Par **Desbois Patrick**, le **06/02/2017** à **14:47**

Bonjour,

J'ai 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise et je souhaite entamer des démarches pour effectuer une rupture conventionnelle. Mise à part l'indemnité légale, puis je demander des indemnités supplémentaires? Si oui, combien?

D'avance merci.

Patrice.

Par **P.M.**, le **06/02/2017** à **17:00**

Bonjour,

En plus aussi de l'indemnité de licenciement prévue à la Convention Collective applicable qui est applicable si elle est plus favorable, vous pouvez demander ce que vous voulez et sans limite mais l'employeur doit avoir la sienne même s'il accepte d'aller au-delà...